

Acte de prise de possession du diocèse de Saint-Germain de Rimouski, 1er mai 1867.  
Document manuscrit : Pierre-Louis Gauvreau. Archives de l'archevêché de Rimouski. Notaire public depuis 1849, Pierre-Louis Gauvreau agit comme notaire ecclésiastique pour la rédaction de l'acte de prise de possession canonique du diocèse de Rimouski par le procureur de Mgr Langevin, l'abbé Pierre-Léon Lahaye, le 1er mai 1867. C'est encore le notaire Gauvreau qui rédigera l'acte de prise de possession réelle et personnelle du diocèse par Mgr Langevin le 17 mai 1867.

N° 1953  
1er Mai 1867

Acte de prise de possession du Diocèse de St. Germain de Rimouski —  
Pour faire nom —  
de la Grandeur Mon-  
seigneur Jean Langevin  
par le —  
Rev. Mr. Pierre Leon  
Lahaye Procurateur  
Tenu à —  
1<sup>re</sup> édition

J. L. Gauvreau  
Not. N° 11, 868.

Recu pour Enregistrement le  
27 Mai 1867. C. 11<sup>th</sup> heure AM  
63 timbres - II.

N° 11,868. Enregistré, en entier, au Bureau du Second dis-  
trict d'enregistrement du Comté de Rimouski, le Vingt  
Sept Mai Mil huit Cent Soixante Sept, à Onze heures  
quarante cinq Minutes avant Midi, sous le Numéro Onze Mil-  
luit Cent Soixante huit, au 198<sup>me</sup> Feuillet du Régistre A, Volume  
Seize.

André H. Gauvreau  
Régistrateur

1 mai 1867

l'an Mil huit cent Soixante Sept, le  
premier jour de Mai, avant Midy. —

Par devant Nous Soussigné,  
Notaire Public, pour cette partie de la Province du  
Canada, ci devant appellée Bas Canada et Nom-  
mée Notaire Ecclésiastique ou Episcopal, par  
Monseigneur le Réverendissime Evêque de  
St. Germain de Rimouski, comme il appert  
par ses lettres de provisions données à Québec  
le Vingt deux du Mois d'Avril dernier, et  
en présence des Témoins Soussignés.

Est comparu Réverend Mes-  
sire Pierre Léon Lahaye, Prêtre et Curé, ré-  
sidant en la paroisse de Saint Germain de  
Rimouski.

Lequel nous a exhibé une pro-  
curation de Monseigneur Jean François Pierre  
La Force Langelin, procureur de l'Evêché de St.  
Germain de Rimouski, par Notre St. Père,  
le Pape Pie Neuf, glorieusement léguaire,  
le chargeant, en qualité de son procureur gé-  
néral et spécial, de prendre possession, cor-  
porelle, réelle et actuelle, en son nom du dit  
diocèse de Saint Germain de Rimouski, de sa  
Cathédrale de Saint Germain et de son Evê-  
ché, droits, appartenances et dépendances;  
la dite procuration, en date du Vingt deux  
d'Avril dernier. Au même instant le dit  
Messire Pierre Léon Lahaye nous a requis  
d'assister à la dite prise de possession et en  
conséquence Nous nous sommes transporté  
dans l'Eglise Cathédrale de St. Germain,  
où il a été chanté une Messe Solemnelle,  
au prie de laquelle le dit Messire Pierre

L. Léon

Leon Lahaye a donné lecture d'une traduction française & authentique de la Bulle de Notre St. Père le Pape, en date du quinze de Janvier dernier, nommant la personne du dit Seigneur Jean Languin, Evêque de St. Germain de Rimouski, après laquelle lecture il a été annoncé qu'en sa qualité de procureur du dit Seigneur Evêque, il procéderait après la dite Messe à la prise de possession du diocèse, de la Cathédrale et de l'Evêché, ce qu'il a fait effectivement en allant s'asseoir sur le trône Episcopal, après quoi il nous a requis de lui donner acte de la dite prise de possession, ce que nous avons fait par les présentes, qui ont été signées du dit procureur, et de André Elzéar Gauvreau, Ecuyer, Registrateur et Si-  
-mon Joseph Chalifour, Ecuyer, Sherif, de la dite Paroisse de St. Germain, Témoin instru-  
-mentaires, espèces mandés. Donz. Acte. Car  
Ainsi &c. Fait et passé, à Rimouski, en la Sacristie de la dite Cathédrale (sous le Nu-  
-mero Mille Neuf Cent Cinquante trois)  
les jour, Mois et an sus dits. Les dits proce-  
-ureur, Témoin instrumentaires ont signé  
deco requis, avec plusieurs autres Témoin,  
assistant à la dite prise de possession et le  
Notaire soussigné, après Lecture faite, Et  
Copie authentique de la dite procuration  
est demeurée annexée à ces présentes.

André El. Gauvreau, Registrateur, P. L. Lahaye Proc. Proc.  
J. J. Chalifour Sherif John W. Collier tém.  
Fr. Couture Maj. Mil. André L. optio  
D. Bégin N. W. J. P. M. Houdon Eccl.  
Luc L. Lain J. W. Houdon Avocat,

R. J. Laurent  
S. A. Dastous  
Jos. F. Laurent J. P.  
J. Grondin C. M. & A. P.  
Ed. Martin Capt.  
Alphonse Pouliot C. N.  
Louis Parent  
Ol. Gagné  
Louis Lavoie  
J. A. Gauvreau  
Do. J. Talbot Avocat  
Felix Cormier  
Conrad Ringuet  
Theophile Dugal  
Si. Elz. Lavoie  
Louis M. Lavoie  
Alphonse F. Martin  
Charles Lepage  
Ferdinand Côté  
Jean Fr. Pinc H. B. L.  
Fr. Marc Guimond H. B. L.

Cha. Rouleau Ec.  
F. M. Désorme Protonotaire  
L. Béubé Dep. Protonotaire  
Ed. Michaud N. P.  
Jos. Garon N. P. J. P.  
O. Pneau Lt. Col. Mil.  
Fr. Jos. Pouliot J. P.  
J. T. Couillard J. P.  
Ed. Pouliot Mag. en exercice  
Jean Lepage  
Charles Chouinard  
Pierre Divoche  
Charles F. Parent  
Alois Lévesque  
F. A. Martin  
Alphonse Côté  
J. A. Martin  
Pierre Belanger  
A. L. Billy Avocat  
Pierre Ringuet  
Jos. Parkut  
P. J. Gauvreau N. P.

Vraie Copie de la Minute demeurée de  
Record en Mon Etude —

R. J. Gauvreau  
J. P.